

Questions de SAVE sur Versailles
aux candidats de l'élection municipale de 2014
Etat des réponses reçues avant le scrutin

Calendrier de raccordement de chaque habitation à la fibre optique

B 5)

B 5) Quand pensez-vous pouvoir annoncer à chaque habitant (au moins rue par rue) à quelle date son domicile sera raccordable au réseau haut-débit par fibre optique ?

**Cette question figure parmi les 27 questions de SAVE adressées à toutes les listes
déclarées le 6 mars 2014 pour Versailles.**

Réponse de 90000 Voisins :

L'aménagement numérique (« réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ») est une compétence de la ville de Versailles, déléguée au SIPPAREC. Le SIPPAREC exerce cette mission pour le compte de 81 collectivités franciliennes.

Conformément à la loi de modernisation de l'économie et à la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, le cadre réglementaire applicable aux déploiements FttH est défini par l'ARCEP. Elle a classé Versailles comme une « zone moyennement dense », pour laquelle un opérateur unique est chargé de déployer le réseau de fibre optique, avec l'obligation de l'ouvrir à la concurrence. Suite à un appel de manifestation d'intention d'investir au printemps 2011, SFR a été désigné par l'Etat comme l'opérateur de la zone. Orange a choisi de participer au financement du réseau, dans le cadre d'un accord national signé entre Orange et SFR à l'automne 2011.

C'est en quelque sorte un « monopole légal » confié à un conglomérat dont SFR serait le maître d'ouvrage. Ce projet est cadencé d'étapes légales et régulées par l'ARCEP garantissant l'accès ouvert, neutre et transparent du réseau créé par SFR, à tous les FAI FTTH (locaux et nationaux).

Au niveau d'information qui est le nôtre, le dossier est entré dans sa phase opérationnelle depuis début 2013 : implantation du NRO (localisé rue Saint-Nicolas et inauguré à la rentrée), recherche des emplacements pour les shelters (équivalent des points de mutualisation).

Le maire sortant a en effet fait le choix d'implanter des shelters (une petite trentaine d'armoires cubiques de 2,5 m d'arête – 1500 prises) au lieu de Points de mutualisation (une grosse centaine d'armoires de rue de 1,6x1,6x0,6m - 300 prises). Les services techniques de la ville travaillent en lien avec SFR à l'identification et à l'insertion de ces shelters dans l'espace public : squares, écoles, rdc vacants, etc.

Le choix d'implanter des shelters plutôt que des points de mutualisation complique le déploiement, compte tenu de leur encombrement. Cette décision a-t-elle ralenti le déploiement de la fibre dans nos quartiers ?

Le déploiement devrait s'achever selon les informations dont nous disposons dans les 5 années, soit d'ici à 2017. Mais nous n'avons pas d'éléments précis sur la fiabilité de cet objectif.

Les deux premiers Shelters (1) et (2) devraient raccorder « Grand Siècle » et le quartier de Bernard de Jussieu très prochainement. Le Shelter (10) devrait être posé prochainement pour le quartier de Pershing et les premiers raccordements pourraient lieu avant l'été sur ces quartiers.

Les Shelters 5, 6 et 7, qui concernent Porchefontaine sont localisés et en cours d'études d'implantations. Le raccordement de Porchefontaine et Satory (S 32) pourraient être réalisés rapidement.

L'opérateur SFR considère un quartier équipé, quand la fibre passe en bas des immeubles, et non jusqu'à l'intérieur des appartements. Il est donc nécessaire de faire valider les demandes d'autorisations de travaux associés au sein des AG de chaque copropriété. La campagne de sensibilisation des syndicats menée par SFR aurait commencé cet automne, afin de couvrir les AG prévues au premier semestre 2014. Mais nous n'avons pas d'informations sur le niveau d'avancement de cette campagne ni sur les moyens mis en œuvre par la ville.

Nous rendrons compte précisément de l'avancement de l'installation des shelters.

Un élu, issu du secteur des télécoms, sera en charge du suivi du dossier Fibre optique, en lien avec les adjoints concernés (Voierie, Numérique, Urbanisme). Il suivra le déploiement du projet, contribuera à lever les obstacles en liaison avec les services techniques et organisera la communication sur l'état d'avancement.

Réponse de Union pour Versailles :

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a attribué à « l'opérateur d'infrastructure » SFR, la charge du déploiement de la fibre optique (FFTH[®]) sur le territoire de Versailles. L'objectif est d'apporter à l'horizon 2017, le très haut débit en fibre optique à l'ensemble des habitants. A noter que la ville n'est pas maître d'ouvrage en la matière, mais que nous jouons un rôle de facilitateur. De nombreuses réunions ont eu lieu avec SFR pour l'aider au mieux à déployer ces équipements.

Le territoire de Versailles a ainsi été divisé en 32 « poches de raccordement » dont chacune disposera d'un point de mutualisation (PM) ou « shelter » permettant 1500 connexions individuelles.

Le positionnement de ces points de mutualisation doit répondre à de multiples critères qui sont autant de contraintes techniques (emprise disponible, proximité d'un transport France Telecom, disponibilité de fourreaux de tailles suffisantes, accessibilité du local 24/24h aux opérateurs,

accessibilité des moyens de levages) mais aussi urbanistiques (nous souhaitons que ces points de mutualisation s'insèrent harmonieusement dans notre environnement -étude de projets d'insertion paysagère) et juridiques (conventionnement de domanialité avec la ville, le bailleur social ou le propriétaire privé de l'emprise, conventionnement avec les syndicats pour l'accès aux parties communes pour les immeubles).

Pour gérer au mieux ces contraintes, nous avons créé une structure de coordination interne afin de faciliter le déploiement de la fibre sur notre territoire, coordonné par un élu spécialisé dans ce domaine, les services municipaux et l'opérateur SFR. Ce soutien efficace a permis les premiers résultats suivants : mise en service d'un nœud de raccordement optique (NRO) en décembre 2013, irriguant la région et les deux premiers points de mutualisation (PM1 et PM2) : ainsi Grand Siècle et le quartier Bernard de Jussieu seront très prochainement raccordés. Le prochain PM (PM10) va être installé dans le quartier de Pershing. Ainsi, il est prévu que les premiers raccordements dans ces quartiers puissent avoir lieu avant l'été 2014. Les PM qui concernent le quartier de Porchefontaine (PM5,6,7) sont d'ores et déjà localisés et en cours d'étude d'implantation. Ainsi le raccordement de Porchefontaine et de Satory (PM 32) devrait s'enchaîner après assez rapidement.

Pour les autres quartiers, nous poursuivons les études pour la mise en place de ces PM, au cœur de la Ville, avec un souci rigoureux d'insertion architecturale.

Compte tenu de ces contraintes et des investissements de SFR, la fin du redéploiement est prévue en 2017.

Ces informations ont été délivrées au cours de réunions publiques. Nous poursuivons ces réunions d'information tout au long du redéploiement et continuerons d'assurer auprès de SFR le soutien pour permettre la bonne mise en marche de ce système.

Autres réponses :

Les autres listes (4) présentes sur Versailles n'ont pas apporté de réponse écrite à nos questions.

Pourtant trois d'entre elles avaient fait la promesse de répondre à toutes nos questions.